



SAINT-HIPPOLYTE

## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES (DDM)

Est, par le présent avis donné par le soussigné, directeur général de la susdite Municipalité, que le Conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte, à sa séance du 8 octobre 2024, statuera sur les demandes ci-dessous détaillées.

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
<b>DDM 2024-0030</b> <b>9, 372<sup>e</sup> Avenue</b>	Autoriser, pour une habitation existante, que celle-ci empiète de 0,57m dans la marge avant de 5m et qu'elle empiète de 1,66m dans la marge latérale droite de 5m sur un terrain de moins de 1500m <sup>2</sup> de la zone H-311.
<b>DDM 2024-0031</b> <b>1293, chemin du lac Connelly</b>	Autoriser, pour le garage détaché existant, que celui-ci empiète dans l'espace formé par le prolongement des plans de façade du bâtiment principal, pour l'abri à bois existant, que celui-ci soit en cour avant du terrain plutôt qu'en cour latérale ou arrière et, pour une remise projetée, que celle-ci ait une superficie de 24m <sup>2</sup> plutôt que 18m <sup>2</sup> et ce, sur un terrain agrandi, mais de moins de 3000m <sup>2</sup> .

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande avant cette séance du Conseil, en transmettant par écrit à la Municipalité ses observations sur ladite demande et ce, avant le 4 octobre 2024, en indiquant clairement, son nom et ses coordonnées, ainsi que le moyen privilégié pour communiquer avec elle, si requis (téléphone ou courriel).

Donné à Saint-Hippolyte, ce 18 septembre 2024.

  
Mathieu Meunier  
Directeur général  
/mp